



**RAPPORT DE GESTION
POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE**

30 SEPTEMBRE 2016

Préparé par:

**RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC
7055 Boul. Taschereau, Suite 500
Brossard, Québec, J4Z 1A7**

Le 29 novembre 2016

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc (“Squatex” ou la “Société”) constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de la période de six mois terminée le 30 septembre 2016 en comparaison avec les données de la même période de l’exercice précédent. Ce rapport est conforme aux normes de l’Instrument National 51-102 «Obligations d’information continue» et il devrait être lu en complément des états financiers intermédiaires résumés non audités pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2016 et des états financiers annuels audités pour l’exercice terminé le 31 mars 2016. Les états financiers intermédiaires résumés pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2016 ont été préparés conformément aux Normes internationales d’information financière (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Lesdites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu’expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que «anticipe», «croit», «planifie» ou tout autre mot ou expression qui suggère l’atteinte de résultats futurs. Par conséquent, la décision d’investir dans les titres de Squatex ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés prospectifs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions. L’exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières sur le territoire du Québec constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex n’a pu jusqu’à maintenant déterminer si ses propriétés contiennent des réserves d’hydrocarbures qui pourraient être économiquement récupérables. Ce travail d’exploration pour le pétrole et le gaz comporte un très haut degré de risques et il n’existe aucune assurance que les programmes d’exploration actuels de la Société résulteront en opérations de production profitables. La valeur des intérêts de la Société dans ses propriétés de pétrole et de gaz est dépendante de l’existence de réserves récupérables économiquement ainsi que de la capacité de Squatex de trouver le financement adéquat pour développer ces réserves et d’éventuellement obtenir une production future profitable.

Squatex, dans les programmes d'exploration qu'elle développe, privilégie les territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Depuis quelques années, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé entre Rivière-du-Loup et Rimouski, où elle détient 24 permis totalisant 4 311,60 km², dans des roches siluro-dévonienues ou ordoviciennes pour la recherche de pétrole et de gaz conventionnels. De plus, Squatex espère bientôt réactiver son exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, où elle détient 12 permis qui totalisent 2 249,33 km², pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l'Utica/Lorraine ainsi que pour l'exploration de pièges conventionnels au niveau de la plateforme ordovicienne. En date du 30 septembre 2016, la Société ne produit pas d'hydrocarbures. Aucune réserve prouvée de pétrole et de gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex.

PERFORMANCE GÉNÉRALE

Squatex et son partenaire à 30%, Petrolympic, ont entamé à l'automne 2012 un programme de carottages profonds dans le Bas-Saint-Laurent. Après avoir foré les puits La Rédemption et Portage qui ont montré des indices intéressants de pétrole, le carottage Massé No.1 qui visait à traverser une anomalie sismique AVO (Amplitude vs Offset) indiquant la présence de fluides ou de porosité, a rencontré des dolomies hydrothermales poreuses dans la Formation Sayabec près du contact avec le Val Brillant. À ce niveau, entre 1750 m et la profondeur totale de 1874 m, de forts indices de gaz et de condensats ont été obtenus et la carotte a montré des valeurs de porosités mesurée en laboratoire allant jusqu'à 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD. Suite à l'analyse des résultats obtenus à Massé No.1, Squatex a émis un communiqué de presse indiquant la découverte d'un réservoir pouvant contenir une quantité importante de gaz naturel conventionnel. En juillet 2013, le puits Sayabec No.1 qui visait les calcaires de la Formation Sayabec où une anomalie d'amplitude sismique était visible au-dessus d'un biseau stratigraphique a lui aussi rencontré une zone dolomitisée donnant des indices de gaz et de pétrole naturels avant d'atteindre la profondeur totale de 759 m dans les roches cambro-ordoviciennes du Groupe de Québec.

Suite à ces résultats encourageant, Squatex a fait retraiter tous les profils sismiques de la région de Massé afin de faire ressortir les zones possibles de porosité dans les calcaires du Sayabec (Traitement AVO). Les résultats obtenus ont permis de déterminer neuf autres localisations de forages dans le secteur afin d'évaluer l'extension possible de la dolomitisation observée dans la structure de Massé.

En avril 2014, une étude indépendante des ressources possibles d'hydrocarbures en place que pourrait contenir la structure de Massé a été exécutée par la firme internationale Sproule and Associates à partir de leur propre interprétation des profils sismiques et des données obtenues lors du forage Massé No.1. Le rapport confirme l'évaluation préliminaire de volume faite par Squatex, indiquant un volume de ressource de gaz en place dans la structure Massé variant entre 3 et 26 BCF dont la moyenne est estimée à 12 BCF.

À l'automne 2014, Squatex a effectué le forage Massé No.2, situé sur la même structure que Massé No.1. Les équipements de forage ont été alors grandement améliorés afin de faciliter les opérations, d'augmenter la sécurité et pour s'assurer de rencontrer toutes les normes d'environnement en optant pour un circuit fermé de recirculation des boues de forage. Le forage s'est terminé à la fin novembre 2014 après avoir atteint le Cambro-ordovicien et avoir enregistré une suite de diagraphies dans le trou. Le puits fut équipé d'instruments de sécurité et de

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2016

mesure pour être suspendu pour une période indéterminée. Les données de suivis de pression sont enregistrées en continu. Ces données fourniront de précieuses informations sur la dynamique de migration des fluides et les conditions d'emmagasinement en profondeur lorsque Squatex procédera comme prévu au programme d'exploration, à l'évaluation de la productivité des zones rencontrées dans le forage. Des visites régulières au site de forage sont effectuées afin de récolter les données et de vérifier l'intégrité de tout l'appareillage installé sur le puits.

Squatex a émis un communiqué de presse le 19 février 2015 présentant les résultats intéressants du sondage stratigraphique Massé No.2.

Le 31 juillet 2015, Squatex a émis un nouveau communiqué de presse suite à l'analyse plus étendue des résultats du sondage stratigraphique Massé No.2.

En août 2015, Squatex a annoncé la conclusion d'une entente de partenariat universitaire avec l'Institut national de la recherche scientifique (" INRS ") pour réaliser des études géoscientifiques d'importance dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les études prévoient une modélisation 3D et la détermination du potentiel réservoir de la Formation de Sayabec. Ces travaux permettront d'améliorer la compréhension d'un système géologique complexe du point stratigraphique et structural et ainsi valider le potentiel des ressources énergétiques de cette région.

Des études plus poussées de toutes les données acquises dans la région, principalement celles portant sur les diagraphies enregistrées dans le puits Massé No.2 ont donné des résultats très intéressants qui pourraient faire changer l'estimation des ressources d'hydrocarbures de la structure Massé. Squatex a donc décidé en février 2016 de faire appel de nouveau à l'expertise indépendante de la firme internationale Sproule and Associates afin de faire vérifier et valider les résultats à partir de leur propre interprétation de ces données. Le rapport final de Sproule a été reçu le 6 mai 2016 et un extrait du communiqué de presse publié par Squatex le 17 mai 2016 sur les résultats significatifs de celui-ci est présenté ici :

Ressources & énergie Squatex (« Squatex » ou la « Compagnie ») et son partenaire Petrolympic Ltd. (« Petrolympic ») (TSX.V: PCQ) sont heureux d'annoncer les résultats d'une importante réévaluation de ressources sur la partie Est de la structure Massé réalisée de façon indépendante par Sproule Associates Limited (« Sproule »). La structure Massé se situe sur les permis du Bas-Saint-Laurent à quelques 25 km au sud-est de Mont-Joli, dans le bassin appalachien du Québec. Squatex détient un intérêt de 70% dans 656 093 hectares (1 621 241 acres) de permis d'exploration au Québec sur lesquels elle est l'opérateur en vertu d'une entente d'opération conjointe avec Petrolympic (30%).

La nouvelle étude de Sproule comprend une contre-vérification et une prise en compte des analyses détaillées effectuées par l'équipe technique de Squatex sur les diagraphies enregistrées dans le puits Massé No.2. Ces nouvelles données viennent valider les données initiales du puits Massé No.1 pour la partie Est de la structure Massé. Sproule considère que les résultats de ses simulations de ressources pourraient s'étendre sur une superficie moyenne probable de 5,2 km².

Les ressources potentielles ont été établies par Sproule sur la partie Est de la structure Massé dans les niveaux poreux du St-Léon et du Sayabec rencontrés lors des forages. Les résultats de l'étude (Voir le tableau suivant) indiquent un potentiel pour le gaz de 53,6 BCF et pour le pétrole de 52.2 millions de barils sur une

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2016

superficie moyenne probable de 5,2 km², soit un total en équivalent pétrole de 61,1 millions de barils (MMBOE).

Les volumes de ressources dans Massé ont été augmentés de façon très significative par rapport à l'estimation précédente avec l'ajout d'une très importante ressource de pétrole. Parallèlement, les ressources de gaz augmentent elles aussi suite à une analyse plus poussée basée sur les diagraphies enregistrées dans le puits Massé No.2.

Ce potentiel dans les roches du bassin Silurien du Bas-Saint-Laurent se trouve dans un intervalle de près de 540 m d'épaisseur identifié par Sproule à partir des diagraphies dans lequel la hauteur utile (Net Pay) peut varier entre 66 m et 210 m avec une valeur moyenne de 130 m. Ces zones de porosité sont plus qu'encourageantes pour la poursuite des travaux et démontrent le fort potentiel de cette zone de la région du Bas-Saint-Laurent.

Jean-Claude Caron, Président et Chef de la Direction de Squatex, déclare: « Les résultats du rapport de Sproule me laisse croire que Massé pourrait être une des plus importantes découvertes de réservoirs conventionnels de pétrole et de gaz au Québec faite à ce jour ». En effet, le rapport de Sproule nous permet de déduire une présence moyenne probable de 10,3 BCF de gaz et de 10 MMbbl de pétrole par kilomètre carrés. Selon une étude interne de l'équipe technique de Squatex, la structure Massé pourrait s'étendre sur une superficie de plus de 80 km². Plusieurs anomalies sismiques de porosité ayant des caractéristiques très similaires aux anomalies vérifiées par les puits carottés Massé No.1 et Massé No. 2 ont également été mises en évidence plus à l'Ouest au sein de la Propriété. L'évaluation de Sproule ne prend pas en considération la présence de ces anomalies sismiques, celles-ci étant situées selon eux trop loin des forages effectués. Leur présence représente néanmoins un potentiel très significatif pour la Propriété. Les résultats de l'étude de Sproule démontrent bien que l'esprit visionnaire et les efforts de Squatex et de Petrolympic ont ouvert la voie au développement du potentiel pétrolier de la région du Bas Saint-Laurent.

Squatex et son partenaire Petrolympic préparent présentement un nouveau programme de forage afin de poursuivre la validation du potentiel de la Structure Massé et entendent continuer le programme d'exploration visant à mieux documenter et tester d'autres structures prospectives similaires qui ont été identifiées sur nos permis de cette région.

Résultats de l'évaluation de la ressource sur 5.2 Km² selon Sproule (6 mai 2016)

(Traduction de l'original)						
TABLEAU S-2						
Estimation du Gaz et du pétrole initialement en place, non découvert, non récupérable, et sans égard au risque et au partage des intérêts pour le projet						
Formations St-Léon et Sayabec de la partie Est de la Structure Massé,						
Secteur du Bas-St-Laurent, Québec, Canada ^{1,2}						
Estimation réalisée par Sproule Associates Limited au 30 avril 2016						
Structure	Formation		Bas ⁴	Meilleur ⁵	Haut ⁶	Moyenne ⁷
			(P ₉₀)	(P ₅₀)	(P ₁₀)	
Massé	St-Léon	Gaz (BCF) ^{2,3}	0.2	1.0	3.8	1.6
		Pétrole (MMbbl) ^{2,3}	2.0	9.9	42.2	17.0
	Sayabec	Gaz (BCF) ^{2,3}	4.4	24.0	119.7	49.0
		Pétrole (MMbbl) ^{2,3}	2.9	17.1	87.3	35.8
Total ⁷		Gaz (BCF) ^{2,3}	5.7	26.8	127.6	53.6
		Pétrole (MMbbl) ^{2,3}	10.0	33.9	113,6	52.2
		MMBOE ^{2,3,7}				61.1

1. Le pétrole initialement en place et non-découvert (équivalant à des ressources non découvertes) est la quantité de pétrole estimée, à une date donnée, contenue dans une accumulation qui reste à être découverte. La portion récupérable du pétrole initialement en place et non découvert est décrite comme "ressources prospectives", le reste comme non récupérable. Seuls les volumes en place sont ici présentés, aucun projet de développement visant à récupérer des hydrocarbures non découverts n'ayant été défini. Il n'existe aucune certitude qu'une quelconque portion des ressources non découvertes sans égard au risque sera découverte et, si découverte, il n'existe aucune certitude qu'elles seront développées ou, si elles sont développées, il n'existe aucune certitude quant au moment ou non un tel développement surviendra et si ce développement sera ou non viable commercialement pour une quelconque portion de ces ressources.
2. L'estimation du volume de pétrole non découvert sans égard au risque pour la Formation du Sayabec de la Structure Massé est une estimation brute (100% du projet entier) pour laquelle aucun ajustement n'a été apporté pour tenir compte du partage des intérêts sur les territoires visés par l'estimation et avant déduction de toute royauté.
3. "BCF" représente des milliards de pieds cubes, "MMboe" représente des millions de barils d'équivalent de pétrole.
4. L'estimation basse est considérée comme une estimation conservatrice de la quantité effectivement en place. Si les méthodes probabilistes sont utilisées, il devrait y avoir une probabilité d'au moins 90 pourcent (P₉₀) que les quantités effectivement en place seront égales ou supérieures à l'estimation basse.
5. La meilleure estimation est considérée comme la meilleure estimation de la quantité qui sera effectivement en place. Il est aussi probable que les quantités en place seront plus grandes ou moindre que la meilleure estimation Si les méthodes probabilistes sont utilisées, il devrait y avoir une probabilité d'au moins 50 pour cent (P₅₀) pour que les quantités effectivement en place soient égales ou supérieures à la meilleure estimation.
6. L'estimation haute est considérée comme une estimation optimiste de la quantité qui sera effectivement en place. Si les méthodes probabilistes sont utilisées, il devrait y avoir une probabilité d'au moins 10 pour cent (P₁₀) que les quantités effectivement en place seront égales ou supérieures à l'estimation haute.
7. L'agrégation statistique est un processus probabiliste d'agrégation de distributions qui représentent des estimés des quantités de ressources, au niveau d'un réservoir, d'un prospect ou d'un ensemble d'actifs. La somme arithmétique et l'agrégation statistique des moyennes produisent des résultats similaires. Du point de vue statistique, la somme arithmétique des estimés bas, meilleur et haut n'est pas appropriée. La somme arithmétique et la somme statistique des prospects (sans évaluation de risque) peuvent être toutes deux trompeuses parce qu'elles supposent le succès de chacun des éléments du prospect. La chance que cela se produise est extrêmement peu probable. La récupération réelle sera probablement moindre et elle peut être significativement moindre ou même zéro.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2016

En 2008, dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, Squatex et son partenaire Petrolympic Ltd. ("Petrolympic"), ont signé une entente d'opérations conjointes ("Entente") avec Canbriam Energy Inc ("Canbriam") (collectivement, les "Partenaires") relativement à l'affermage selon une série d'options de forage de propriétés des Basses-Terres du Saint-Laurent. Canbriam a foré un premier puits, Canbriam Farnham No.1, en 2009 et a ainsi gagné une participation de 60% sur 8 000 hectares à l'intérieur des deux permis sélectionnés à l'entente. N'ayant pas exercé les autres options prévues avant le 30 septembre 2013, l'entente a donc pris fin à cette date.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2016, il n'y a toujours pas eu d'activités d'exploration dans les Basses-Terres autres que celles de suivi de dossiers, puisque tous les travaux d'exploration dans les Basses-Terres sont repoussés dans le temps. Depuis le 13 juin 2011, les sociétés sont dispensées par le gouvernement des obligations de travaux statutaires sur les permis d'exploration (le détenteur doit cependant acquitter les droits annuels pour conserver ses permis). Après cette période "d'arrêt", la date d'expiration des permis sera reportée en conséquence de la durée exacte de celle-ci. Le gouvernement a réitéré en 2013 le gel des travaux en instituant un moratoire sur l'exploration des gaz de schistes au Québec, ce qui a causé le retrait de toute exploration de ce territoire, l'exploration conventionnelle n'étant pas dissociable de celle associée aux gaz de schiste.

Ainsi, Squatex et ses partenaires ne prévoient pas effectuer de travaux d'exploration à court terme sur les permis des Basses-Terres, tant que les conditions ne changeront pas. Les partenaires avaient pris la décision d'effectuer des travaux d'abandon du forage Canbriam Farnham No.1 et de remettre en état le site selon la réglementation en vigueur. Le permis du gouvernement pour ce faire a été accordé à Squatex en date du 15 décembre 2014 et l'abandon a été fait durant l'été 2015 par l'opérateur Canbriam Energy.

Squatex ayant rajeuni tous ses permis d'exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent et dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé au 1^{er} septembre 2009 (ceux-ci redevenant à leur première année d'exploration), la compagnie pourra ainsi en poursuivre l'exploration jusqu'en septembre 2019 à condition qu'elle s'acquitte des obligations qui y sont reliées. De plus, la loi 18, votée en juin 2011, est venue prolonger cette période d'exploration d'une durée de trois ans supplémentaires afin de permettre la tenue des études environnementales initiées par le gouvernement.

La stratégie actuelle de la Société est de se préparer à la reprise de l'exploration de ses permis de recherche de pétrole et de gaz en partenariat avec Petrolympic tout en continuant de rechercher d'autres opportunités d'affaires. En août 2015, Squatex a acquitté les droits annuels (rentes) pour ainsi conserver tous ses permis en conformité avec les règlements de la loi sur le pétrole et le gaz et Squatex remplira son obligation annuelle à nouveau en 2016 en conservant tous ses permis.

Dans le but d'avoir plus facilement accès à des capitaux afin de mener à bien son programme d'exploration qui est prévu dans le Bas-Saint-Laurent, Squatex a pris la décision d'entamer des procédures pour être listée prochainement sur les marchés de la bourse.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de stagner et qu'une stabilité relative semble se dessiner sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours concernant les perspectives mondiales à court et à moyen termes. De plus, les différentes prises de position récentes au sujet de l'exploitation future des Gaz de Shales dans la Province de Québec ainsi que la tenue d'une étude environnementale stratégique pouvant durer jusqu'à trois ans, puis l'annonce d'un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste fera en sorte de causer des retards dans les travaux d'exploration prévus dans les Basses-Terres du Saint-Laurent par la Société et/ou par ses partenaires. La Direction et le Conseil d'administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Au 30 septembre 2016, Squatex possède des intérêts sur un total de 6 560,93 km² (1,621,205 acres) de permis d'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent-Gaspé (Voir la carte ci-jointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont 70% d'intérêts dans 2 249,33 km² (555,809 acres) en partenariat avec Petrolympic et 28% d'intérêts de la surface jusqu'au Toit du Trenton dans 80,00 km² (19,768 acres) selon une entente avec Canbriam et 70% dans ce même bloc en-dessous du Toit du Trenton. Ces propriétés constituent une position significative dans les objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine et dans les objectifs conventionnels des carbonates Trenton-Black River. Squatex a aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé constituées par 70% d'intérêts dans 4 311,60 km² (1,065,396 acres) en partenariat avec Petrolympic entre Rimouski et Rivière-du-Loup qui sont prospectives pour le pétrole léger et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des dolomies hydrothermales.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2016

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur au 30 septembre 2016 sur lesquels Squatex possède un intérêt. Pour la localisation des permis, se référer à la carte:

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT:

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km ²)
2009RS287	01/09/2017	208,71
2009RS288	01/09/2017	179,90
2009RS289	01/09/2017	209,09
2009RS290	01/09/2017	72,48
2009RS291	01/09/2017	224,47
2009RS292	01/09/2017	188,27
2009RS293	01/09/2017	145,80
2009RS294	01/09/2017	216,64
2009RS295	01/09/2017	193,16
2009RS296 (partie)	01/09/2017	203,39 *
2009RS297	01/09/2017	163,42
2009RS298 (partie)	01/09/2017	244,00 *
Sous-total		2 249,33

* 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 80,00 km² ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis. Squatex conserve 70% en-dessous du Toit du Trenton.

PERMIS À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON):

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km ²)
2009RS296 (partie)	01/09/2017	203,39
2009RS298 (partie)	01/09/2017	244,00
Sous-total		80,00 de 447,39

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2016

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ:

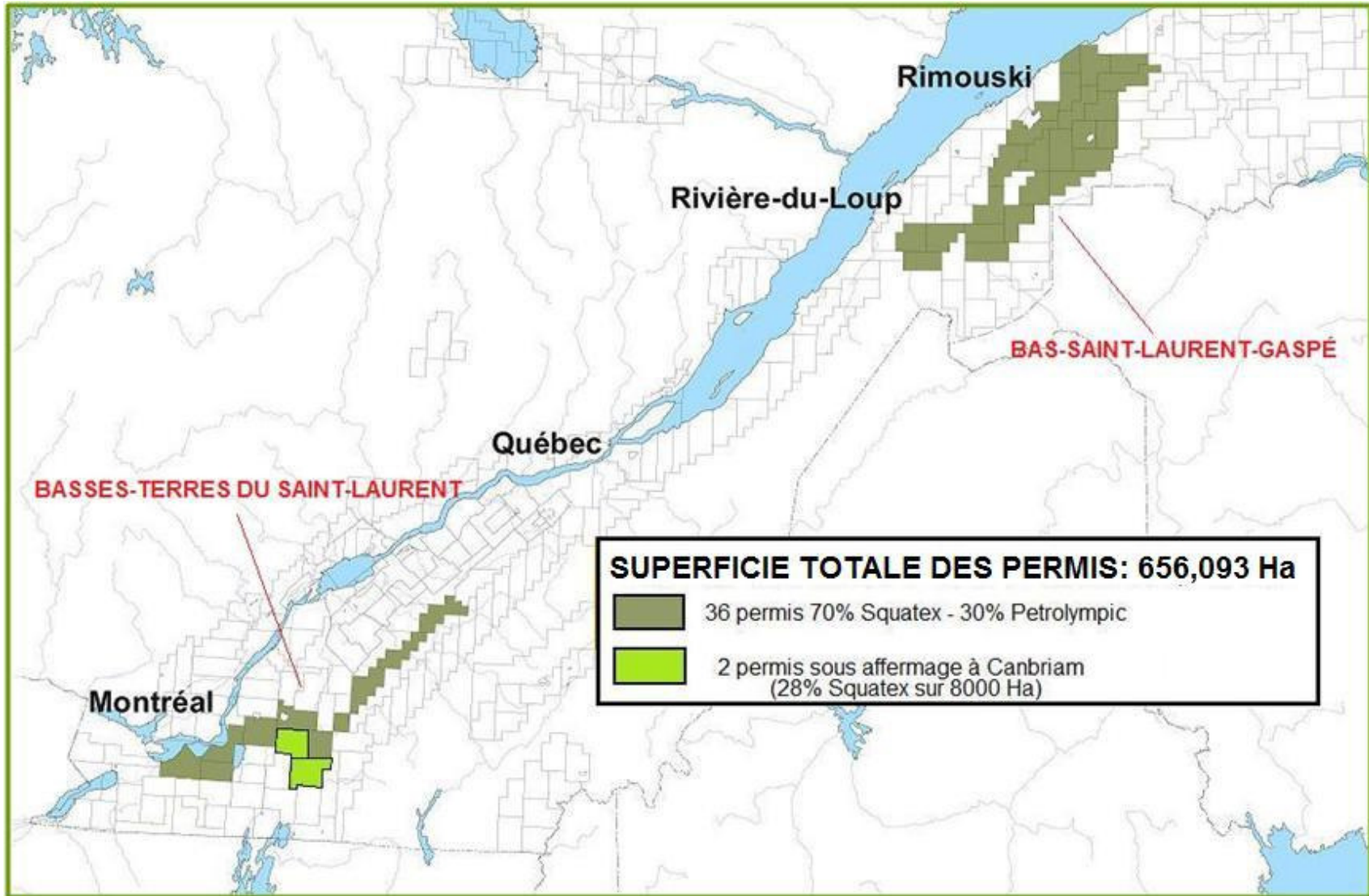
Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km ²)
2009RS299	01/09/2017	189,75
2009RS300	01/09/2017	207,04
2009RS301	01/09/2017	171,36
2009PG552	01/09/2017	102,67
2009PG553	01/09/2017	230,68
2009PG554*	01/09/2017	151,50
2009PG555	01/09/2017	164,38
2009PG556*	01/09/2017	236,66
2009PG557	01/09/2017	98,94
2009PG558	01/09/2017	194,20
2009PG559	01/09/2017	187,37
2009PG560	01/09/2017	198,17
2009PG561	01/09/2017	244,35
2009PG562	01/09/2017	198,47
2009PG563	01/09/2017	225,73
2009PG564	01/09/2017	143,77
2009PG565	01/09/2017	153,70
2009PG566	01/09/2017	214,54
2009PG567	01/09/2017	206,31
2009PG568	01/09/2017	206,68
2009PG569	01/09/2017	134,97
2009PG570	01/09/2017	76,08
2009PG571	01/09/2017	209,51
2009PG572	01/09/2017	164,77
Sous-total		4 311,60

* Région Gaspé

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2016

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX:



ACTIVITÉS D'EXPLORATION

PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

La compilation et l'intégration en 2012 de tous les résultats encourageants obtenus dans la région ont mené Squatex à poursuivre le carottage de nouvelles cibles d'intérêts. En septembre 2012, un premier carottage profond a été implanté dans la partie nord-est du bloc de permis du Bas-Saint-Laurent.

Le carottage Massé No.1, localisé dans la Municipalité de Ste-Jeanne-D'Arc, a été équipé d'un BOP monté sur un casing cimenté d'une longueur de 150 mètres (égale à 10% de la profondeur totale prévue). Le carottage a été arrêté à la fin novembre à une profondeur de 1710 mètres en raison des conditions hivernales difficiles. Le forage supervisé par une équipe de cinq ingénieurs et géologues a commencé dans des lits très perturbés de la Formation St-Léon, puis a traversé des séquences similaires aux carbonates récifaux du Sayabec et/ou du West Point vers 800 mètres, suivies de séquences chevauchées de la base du Silurien dont une épaisseur de 15 mètres de dolomies poreuses dans les récifs du Sayabec. Ces deux séquences récifales ont toutes deux montré des indices de gaz et condensats qui ont été échantillonnées. Des travaux de surveillance du puits et de mesures des fluides avec analyses ont été effectués à intervalles réguliers afin de s'assurer de la sécurité et du respect de l'environnement durant l'hiver en attendant la décision de poursuivre le forage.

Le puits a été ré-entré (Massé No.1A) en 2013 afin de traverser une anomalie sismique AVO montrant une possibilité de présence de fluides ou de porosité. Cet objectif fut rencontré en donnant de forts indices de gaz naturel (89% Méthane) dans une dolomie très poreuse et perméable de la base du Sayabec ainsi que dans un grès du Val Brillant entre 1750 m et 1874 m. La zone poreuse rencontrée se situe entre 1790 m et 1874 m. La carotte à partir de 1847 m montre une épaisseur de 10 mètres contenant des porosités atteignant 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD. En raison des limitations de la foreuse minière utilisée pour le carottage, le forage Massé No.1 fut cimenté à une profondeur totale de 1874 m sans pouvoir traverser les quelques 40 m restant du Val Brillant.

Par la suite, la foreuse a été déménagée à environ 15 kilomètres plus à l'Est pour effectuer un second forage près de Sayabec. Le site Sayabec No.1 a été choisi pour vérifier la possibilité de la présence de dolomitisation dans les calcaires de la Formation Sayabec où une anomalie d'amplitude sismique était visible au-dessus d'un biseau stratigraphique près de la limite est des permis. Une zone dolomitisée fut effectivement rencontrée près de la base du Sayabec donnant des indices de gaz naturels avant d'atteindre la profondeur totale de 759 mètres dans des roches cambro-ordoviciennes du Groupe de Québec.

Suite à l'analyse en profondeur des résultats du forage Massé No.1, Squatex a émis le 20 novembre 2013 un communiqué de presse indiquant la découverte d'un réservoir qui pourrait contenir une quantité importante de gaz naturel conventionnel.

Les nouvelles données de carottage acquises en 2013 ont permis de réinterpréter les diverses données cumulées depuis 2001 sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspé afin de délimiter les zones ayant un meilleur potentiel en hydrocarbures et de cibler des localisations de forages futurs.

À l'automne 2013, Squatex a fait retraiter les profils sismiques de la région de Massé de façon spéciale (AVO) afin de faire ressortir des zones possibles de porosité au niveau du Sayabec. L'interprétation de ces résultats a permis de déterminer neuf localisations de forage additionnelles dans le secteur montrant des anomalies sismiques AVO similaires à celle rencontrée dans la structure de Massé.

Une étude indépendante des ressources de gaz en place possibles que pourrait contenir la structure de Massé a été exécutée par la firme internationale Sproule and Associates à partir de leur propre interprétation des profils sismiques ainsi qu'à l'aide des données obtenues lors du forage Massé No.1. Le rapport confirme les évaluations préliminaires de volumes faites à l'interne par Squatex. En avril 2014, Squatex a émis un communiqué de presse annonçant les résultats de l'étude indépendante de Sproule and Associates.

L'interprétation structurale de la sismique montre que la zone prospective de l'anomalie AVO sur Massé pourrait s'étendre sur quelques 40 km², ce qui pourrait se traduire, en utilisant les paramètres mesurés lors du forage, par un réservoir pouvant contenir un volume susceptible d'atteindre 100 BCF (sur les trois niveaux décelés). Le rapport indépendant de Sproule and Associates qui déterminait en moyenne 12 BCF de gaz en place sur en moyenne 10 km² se limitait à un seul niveau et à une surface limitée aux profils locaux sans prendre les grandes lignes structurales régionales. D'autres travaux d'exploration seront nécessaires afin de bien évaluer le réservoir de la structure de Massé et en confirmer son potentiel ainsi que ses extensions qui, selon les anomalies de réservoir AVO vues sur les profils sismiques retraités cette année pourraient s'étendre sur plus de 300 km².

En septembre 2014, Squatex a débuté le forage du sondage stratigraphique Massé No.2 après l'installation d'un casing de 210 mètres de profondeur cimenté dans le roc afin de protéger la nappe phréatique. Les équipements de forage ont été grandement améliorés par de nombreuses modifications afin de faciliter les opérations, d'augmenter la sécurité et de s'assurer de rencontrer toutes les normes de l'environnement, particulièrement en optant pour un circuit fermé de recirculation des boues de forage comme il est habituellement requis dans le domaine pétrolier.

Le 7 novembre 2014, Squatex a émis un communiqué de presse précisant que les opérations de forage se déroulaient rondement comme prévu initialement et que l'objectif principal visé allait être atteint dans les jours à venir.

Les opérations de forage du sondage stratigraphique Squatex Massé No.2 se sont arrêtées le 28 novembre 2014 après avoir traversé la Formation Val Brillant et atteint le Cambro-ordovicien et avoir complété l'enregistrement d'une suite complète de diagraphies dans le trou. La tête de puits du sondage a été équipée d'instruments de sécurité et de mesure et Squatex a suspendu le trou pour la période hivernale. Les données de suivis de pression enregistrées pendant la période de suspension du puits sont l'objet d'analyses et d'interprétation en jumelant les résultats d'analyses effectuées sur les fluides rencontrés. Ces données fournissent de précieuses informations sur la dynamique de migration des fluides et les conditions d'emmagasinement en profondeur afin de procéder à l'évaluation de la productivité des zones rencontrées dans le forage qui est prévue au programme d'exploration. Des visites fréquentes du personnel de Squatex au site de forage sont effectuées régulièrement afin de récolter les données et de vérifier l'intégrité de tout l'appareillage installé sur le puits.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2016

Le 19 février 2015, Squatex a émis un communiqué de presse relatif aux résultats intéressants du sondage stratigraphique Massé No.2.

Le 31 juillet 2015, Squatex a émis un nouveau communiqué de presse suite à l'analyse plus étendue des résultats du sondage stratigraphique Massé No.2.

En août 2015, Squatex a annoncé la conclusion d'une entente de partenariat universitaire avec l'Institut national de la recherche scientifique (" INRS ") pour réaliser des études géoscientifiques d'importance dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les études prévoient une modélisation 3D et la détermination du potentiel réservoir de la Formation de Sayabec. Ces travaux permettront d'améliorer la compréhension d'un système géologique complexe du point stratigraphique et structural et ainsi valider le potentiel des ressources énergétiques de cette région. Des travaux de géologie de terrain ainsi que l'analyse approfondie des carottes de forages ont été exécutés durant l'automne dans le cadre de cette entente et l'analyse de ces données est en cours.

Une revue analytique en détails des données accumulées sur et autour de la structure de Massé incluant les nouvelles données géologiques de terrain acquises à l'automne 2015 ainsi que les résultats obtenus dans le puits Massé No.2 a été accomplie à l'interne par Squatex afin de revoir et d'affiner le potentiel en hydrocarbures de la structure. Ces études plus poussées des données, principalement celles portant sur les diagraphies enregistrées dans le puits Massé No.2 ont donné des résultats très intéressants qui pouvaient influencer de façon importante l'estimation des ressources d'hydrocarbures de la structure Massé.

Squatex a donc décidé en février 2016 de faire appel de nouveau à l'expertise indépendante de la firme internationale Sproule and Associates afin de faire vérifier et valider les résultats obtenus à partir de leur propre interprétation de des données.

Le rapport final de Sproule a été reçu le 6 mai 2016. Les résultats de ce rapport sont présentés à la section « Performance générale » présentée ci-haut. La Société évalue présentement les besoins en financement pour réaliser d'autres travaux d'exploration. Dans le but d'avoir plus facilement accès à des capitaux afin de mener à bien son programme d'exploration qui est prévu dans le Bas-Saint-Laurent, Squatex a pris la décision d'entamer des procédures pour être listée prochainement sur les marchés de la bourse.

PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

En raison de la décision gouvernementale de la tenue d'une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schistes et des restrictions et délais que celle-ci a apportés, suivie du moratoire sur l'exploration des gaz de schistes mis en force par le gouvernement, Squatex et ses partenaires ne prévoient pas d'activités d'exploration sur le terrain à court terme sur les permis des Basses-Terres, outre la revue des informations techniques et ce, à moins que les conditions ne changent. Ayant finalement reçu du gouvernement le permis d'abandon du forage Canbriam Farnham No.1 le 15 décembre 2014, l'opérateur, Canbriam Energy a procédé au cours de l'été 2015 aux travaux d'abandon du puits et de la remise en état des lieux tels que stipulés par la loi et les règlements en vigueur.

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'elles sont jugées utiles et justifiées pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2016, Squatex a dépensé 131 316 \$ (143 503 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2015) sur ses propriétés non-prouvées de pétrole et de gaz. De ces montants, Squatex recevra des crédits d'impôts relatifs aux ressources de 22 367 \$ (28 421 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2015), ce qui représente des dépenses d'exploration et d'évaluation nettes de 108 949 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2016 et de 115 082 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2015. Suite aux résultats encourageants obtenus relativement aux forages Massé No.1 et Massé No.2, la Société est à revoir son financement des dépenses d'exploration afin de conduire d'autres travaux géologiques dans le même environnement. Un programme d'exploration sur deux ans comprenant plusieurs autres carottages a été défini afin de définir l'étendu du (ou des) niveau(x) du réservoir ainsi que le potentiel en hydrocarbures de cette région sous permis. Des demandes de permis et d'autorisation diverses ont été préparées afin de pouvoir exécuter le programme de travaux prévus dans les meilleurs délais.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Performances Générales" et "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, géo, qui est une personne qualifiée selon l'Instrument National 51-101.

OBLIGATIONS

Afin de maintenir ses permis d'exploration en force, Squatex doit payer une rente annuelle de 10.20 \$ par km² et effectuer des travaux statutaires d'un minimum de 50.00 \$ par km² la première année, augmentant de 50.00 \$ par km² à chacune des années subséquentes jusqu'à la cinquième année. À la fin de cette période initiale, la Société a l'option de renouveler les permis pendant cinq ans en payant une rente annuelle de 51.00 \$ par km² et en effectuant un minimum de travaux de 250.00 \$ par km². Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum requis sont accordés par le gouvernement et ceux-ci servent à réduire les obligations subséquentes. La loi 18, votée le 13 juin 2011, dispense des obligations de travaux pendant la tenue de l'évaluation environnementale stratégique. Squatex a néanmoins continué d'effectuer des travaux dans le Bas-Saint-Laurent. En août 2016, Squatex s'est acquitté du paiement des rentes pour tous les permis en vigueur et entend les renouveler tous pour la période 2017-2018.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette aux lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être en tout temps cohérent avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques, qui peuvent même résister à une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation soigneuse. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, toutes les réserves que Squatex pourraient détenir à un moment donné, et leur potentiel d'exploitation, pourraient diminuer au fil du temps. Une augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. Il est impossible de certifier que Squatex puisse être en mesure d'identifier des propriétés acceptables à des fins d'acquisition ou de participation. Qui plus est, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables. On ne peut assurer que Squatex réussira à découvrir ou à acquérir des gisements de pétrole ou de gaz naturel, ni même si elle les découvre, que ces ressources soient de quantité commerciale.

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET MORATOIRE SUR LES GAZ DE SCHISTES

En 2011, le gouvernement du Québec a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE »), le mandat de mener une commission d'enquête et des audiences publiques sur le développement durable des Shales d'Utica au Québec. Le rapport du BAPE mena le gouvernement du Québec à tenir une évaluation environnementale stratégique (« ÉES ») dont les résultats ont finalement été connus en janvier 2014. Pendant cette période de temps de près de trois ans où un moratoire sur l'exploration des gaz de schistes était institué, les activités d'exploration de la Société, comme celles de toutes les autres entreprises actives au Québec, se sont arrêté complètement sur le territoire des Basses-Terres du Saint-Laurent, les obligations de travaux sur les permis étant suspendues par la loi 18 votée le 13 juin 2011 et à cause du niveau élevé d'incertitudes soulevées par nombre de groupes de citoyens quant au futur de l'exploration pétrolière et gazière au Québec. Cette période d'incertitudes se poursuivra tant que le gouvernement n'établira pas de règles claires permettant la reprise des investissements et de l'exploration.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes.

En date du 30 septembre 2016, il n'y a aucune réserve de gaz et de pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par Squatex.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement. Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de la Société ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

PERMIS, LICENCES ET APPROBATIONS

Au Québec, celui qui recherche du pétrole ou du gaz naturel doit être titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel délivré aux termes de la Loi sur les mines (Québec). Le permis est délivré, pour un territoire donné, à toute personne qui satisfait aux conditions et acquitte les droits annuels fixés par règlement. La période de validité d'un permis est de cinq ans. Il peut être renouvelé pour une période d'un an, au plus cinq fois, pour tout ou partie du territoire qui en fait l'objet à certaines conditions mentionnées dans la Loi sur les mines (Québec).

Le titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel doit effectuer, chaque année, dans le territoire qui fait l'objet de son droit, des travaux dont la nature et le coût minimum sont spécifiés par règlement, incluant des études géologiques, des études géophysiques ou des forages. Les coûts minimums à encourir varient selon l'âge du permis.

En vertu de permis de recherche octroyés par le Ministère des Ressources naturelles, la Société, dans le but de préserver la validité de ses permis, doit verser une rente de 10.20 \$ par km² et doit effectuer sur le territoire, des dépenses d'exploration minimales de 50.00 \$ par km², en hausse de 50.00 \$ par km² à chaque année jusqu'à un maximum de 250.00 \$ par km². Il est à noter que la durée des permis sera prolongée du temps équivalent à la tenue de l'ÉES avec suspension des obligations de travaux pendant cette période à condition que le titulaire verse la rente annuelle. Le paiement de la rente pour l'année en cours a été effectué par Squatex en août 2016 et la société entend faire de même pour les années qui suivront afin de conserver tous ses permis.

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que la Société ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la Société. Aucune contestation n'a été déposée ou portée à l'attention de Squatex à ce jour.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société aura besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur, des pertes de droits de propriété ou d'occasions de revenus pour la Société. À cet effet, la Société a récemment annoncé la nomination d'un consultant indépendant reconnu auprès des Premières nations crie dans le but de créer des liens d'affaires et de permettre l'avancement du projet d'exploration pétrolière et gazière de Squatex dans le Bas Saint-Laurent.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société. La Société a contracté une assurance responsabilité professionnelle sur la tête de ses administrateurs et dirigeants.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

RISQUES DE POURSUITES

La Société pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la Société.

REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de la Société de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2016 ET 2015

	2016	2015
EXPLOITATION	\$	\$
Dépenses nettes d'exploration et d'évaluation	108 949	115 082
Résultat net et total du résultat global	(371,457)	(355 092)
Résultat net et global par action de base et dilué	(0,0036)	(0,0034)

	AU 30 SEPTEMBRE 2016	AU 31 MARS 2016
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Fonds de roulement (négatif)	(180 548)	(244 496)
Actif Total	110 672	181 241
Passif total	1 420 239	1 191 351
Capitaux propres (négatifs)	(1 309 567)	(1 010 110)

	2016	2015
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(213 033)	21 974

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant la période de six terminée le 30 septembre 2016, aucune activité engendrée par Squatex n'a généré de revenu outre quelques revenus financiers non significatifs.

RÉSULTAT NET

La perte nette et globale de la période de six mois terminée le 30 septembre 2016 est passée de 355 092 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2015 à 371 457 \$ pour la même période en 2016. Cette légère augmentation de la perte s'explique principalement par des dépenses supplémentaires en services professionnels (augmentation de 10 273 \$ par rapport au semestre précédent) et en frais de bureau (augmentation de 4 400 \$ par rapport à la même période en 2015) en raison des procédures engagées pour obtenir de nouveaux financements. De plus, les intérêts sur le dû à une société sous contrôle commun ont augmenté de 11 914 \$ entre 2016 et 2015. La Société étant présentement à évaluer le potentiel et les moyens de financement, les dépenses en exploration sont réduites au strict minimum et ont même diminué de 5 712 \$ entre 2015 et 2016.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le fonds de roulement de la Société a augmenté de 63 948 \$ entre le 31 mars 2016 et le 30 septembre 2016 puisque les sommes en encaisse sont moins élevées, que les débiteurs et le crédit d'impôts à recevoir ont diminué et que les dettes fournisseurs et autres créditeurs ont diminué, notamment puisque les intérêts à payer sur le dû à une société sous contrôle commun ont été convertis dans un billet à payer, portant intérêts au taux de 15% et remboursable le 30 septembre 2019. L'encaisse a diminué puisque les fournisseurs ont été payés. Les comptes à recevoir ont diminué puisque du travail est fait pour diminuer les délais d'encaissement.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2016, la Société disposait de 70 357 \$ en trésorerie. Au 30 septembre 2016, la Société disposait de 477 324 \$ en trésorerie soit une diminution de 3 033 \$. La diminution des liquidités est principalement attribuable au paiement des activités courantes de l'entité, qui a été renflouée en cours de période par l'encaissement d'une somme de 190 000 \$ provenant d'une société sous contrôle commun et portant intérêts au taux de 15%. Le fait qu'une société sous contrôle commun renonce au paiement de ses services permet également à la Société de conserver un solde d'encaisse positif. La Société croit être en mesure de mener à bien les plans de développement minimums à court terme et ses engagements minimums mentionnés dans les états financiers. Il n'y a pas de risque de non liquidité lié aux instruments financiers.

Néanmoins, la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des réserves de pétrole et de gaz économiquement exploitables et donc n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 30 septembre 2016, la Société présentait un fonds de roulement négatif de 180 548 \$ et un déficit de 6 283 889 \$.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés gazières et pétrolières ainsi que du support continu des fournisseurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration et ses opérations au cours des dernières années, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements à des termes acceptables dans l'avenir. Ces incertitudes significatives jettent un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités et par conséquent le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquent aux entités en situation de continuité d'exploitation.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions (émission d'actions ordinaires et d'unités d'actions accréditatives au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015 pour un total de 132 000 \$), de dû/avances temporaires envers une société sous contrôle commun et un administrateur (pour un solde de 863 195 \$ au 30 septembre 2016), la renonciation, par une société sous contrôle commun, de ses honoraires pour une période totale de 39 mois au 30 septembre 2016 et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Société ne détient aucun arrangement hors bilan significatif autre que les engagements relatifs aux obligations statutaires pour les permis d'exploration qu'elle détient.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des opérations entre parties liées ont été effectuées avec des Sociétés, dont le principal dirigeant est aussi un administrateur de la Société ou un principal dirigeant. Le total des opérations entre apparentés pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2016 comprend également les transactions avec les principaux dirigeants.

	2016	2015
	\$	\$
Frais de gestion	12 000	12 000
Services professionnels	52 400	44 400
Dépenses d'exploration et d'évaluation nettes des crédits d'impôts	72 586	70 342
Charges financières	45 756	33 842

PROVISION

Le 23 octobre 2015, la Société a reçu des avis de cotisation d'une Administration fiscale pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014, refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits ressources. La cotisation totalise 208 805 \$, incluant 26 163 \$ d'intérêts. La Société est en désaccord avec les avis de cotisation et a entrepris un processus d'opposition pour justifier

ses revendications. Le tout sans préjudice quant à l'ensemble du processus d'opposition et de la procédure judiciaire qui pourrait s'en suivre, la Société estime que le risque maximal est une réclamation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources déjà encaissés qui s'élèverait à un montant global approximatif de 189 992 \$ au 30 septembre 2016, excluant les intérêts applicables, si les dépenses visées dans les projets d'avis de cotisation sont finalement rejetées.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En date du 18 octobre 2016, une société sous contrôle commun a fait une avance supplémentaire de 10 000 \$, portant intérêts au taux de 15%. Le 28 octobre 2016, une avance supplémentaire de 50 000 \$ a également été faite par une société sous contrôle commun, portant intérêts au taux de 15%. Ces deux avances supplémentaires viendront à échéance le 30 septembre 2019. Ceci porte le billet à payer envers une société sous contrôle commun à un solde de 945 309 \$ au 29 novembre 2016.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 laquelle remplace IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39). IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues et un modèle de comptabilité de couverture substantiellement modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- (i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- (ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des résultats.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

La Société n'a pas adopté de nouvelles normes comptables au cours du deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de Squatex se rapprochent grandement en raison de leur courte échéance, sauf lorsqu'il en est mentionné autrement dans l'analyse ci-bas.

Les actifs financiers de Squatex classés à titre de prêts et créances sont : l'encaisse, les débiteurs (à l'exception des taxes de vente) et le placement en débenture. Les actions de sociétés publiques canadiennes et l'option de conversion du placement dans une débenture sont classées comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers de Squatex consistent aux dettes fournisseurs et autres crédateurs et au dû à une société sous contrôle commun qui sont classés à titre de passifs financiers évalués au coût amorti.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans le rapport 51-101 que l'on peut retrouver sur SEDAR.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 29 novembre 2016. Ce même rapport, ainsi que davantage de renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.